

Nombre de conseillers élus : 60

Conseillers en fonction : 60

Conseillers présents : 32

Vote par procuration : 11

République Française  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

# PETR DE LA BANDE RHENANE NORD

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 27 MARS 2024 A 18H30

**Délibération n°2024-029 : Information sur les décisions prises par le Bureau**

Sous la Présidence de **M. Denis HOMMEL**, Président

**Membres titulaires présents :**

BEURIOT Nadine, CLAUSS Danièle, COUSANDIER Daniel, DEGOURSY Michel, FRITZ André, GAST René, GEORG Michel, HAENNEL Jean-Paul, HELFRICH Gérard, HENTSCH Bernard, HOFFMANN Hubert, HOMMEL Denis, HOMMEL Martine, HUSSON Christiane, KAISER Rosita, KELLER Jacky, KLEIN Michel, KLÖPPER Bénédicte, KRAEMER Bruno, LAAS Francis, LORENTZ Michel, POUILLARD Sylvie, RIEDINGER Raymond, RIEGER Elisabeth, SCHAEFFER Serge, SCHEYDECKER Camille, SCHMALTZ Isabelle, SITTER Jean-Louis, STUMPF René, STURM Claude, TIMMEL Yannick, WEIGEL Eric.

**Mesdames, Messieurs :**

**Membres excusés donnant pouvoir :**

AMBOS Danièle, EICHWALD Anne, GIRAUD Philippe, HOERTH Céline, HIRSCH Cinthya, JOERGER Alain, JULIEN Marie Anne, LICHTBLAU Monique, MEYER Agnès, RUCK Sandra, STOLTZ Pascal.

**Mesdames, Messieurs :**

**Membres excusés :**

ANTONI Marc, BALL Jean-Luc, BOEHMLER Philippe, BUBEL Rémy, CRIQUI Anne, DRION Denis, FLEITH Rachel, GABRIEL Hélène, HECK Mylène, HEYD Frédéric, JOERGER Fabien, KIEFER Geneviève, KLEIN Christophe, KRILOFF Sébastien, PETRAZOLLER Richard, STOLTZ Jean-Luc, WEIGEL Jacques

**Mesdames, Messieurs :**

**Assistent en outre :**

DGFIP : Sébastien DURST

DNA : Amélie RIGO et Albert MATHERN

VE2A : Mathilde LONCLE et Amélie MEGEVAND

PETR : Sylvie GREGORUTTI et Fabienne BIENFAIT

Aux termes de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, « lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant ».

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le Bureau entre le 22 février 2024 et le 27 mars 2024 en termes de compatibilité au SCoT de la Bande Rhénane Nord par avis émis aux deux dossiers suivants :

1. Création d'un lotissement Rue de la Navigation à Gamsheim  
Le maire de Gamsheim, M. Hubert HOFFMANN présente le permis d'aménagement de création d'une zone d'activité mixte visant, par

l'implantation de commerces de détail et de locaux artisanaux accueillant du public, à dynamiser cette zone située à proximité immédiate du passage sur le Rhin.

→ Avis favorable par le Bureau le 13 mars 2024

2. Modification simplifiée n°3 du PLU de Neewiller-près-Lauterbourg ;  
Mme Christiane HUSSON, adjointe au maire de Lauterbourg et vice-présidente en charge du secteur nord indique que l'objet de la procédure de modification simplifiée n°3 est de faire évoluer le règlement en zone urbaine pour favoriser le renouvellement urbain et de protéger les espaces naturels à proximité du village.

Neufs points de la modification font partie de la modification simplifiée, à savoir :




1. Modification des règles relatives aux clôtures pour en augmenter la hauteur maximale
  2. Transformation de la zone IAU1 déjà urbanisée au Nord en secteur UBc
  3. Modification du règlement écrit pour autoriser les carports à l'alignement des voies
  4. Modification du règlement écrit relatif aux toitures
  5. Suppression de la référence obsolète au COS
  6. Ajustement des règles pour favoriser la gestion intégrée des eaux pluviales
  7. Modification des règles relatives au pourcentage d'espaces verts en zone UB
  8. Modification de la règle relative à l'implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété
  9. Mise en place d'une protection au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme pour des boisements et talus en zone N
- Avis favorable par le Bureau le 13 mars 2024

**VU** la délibération N°9 du 9 septembre 2020 portant délégations d'attributions du Comité syndical au Bureau en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

#### Décision

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des décisions prises par délégation par le Bureau entre le 22 février 2024 et le 27 mars 2024.

<p>Le Secrétaire de séance</p>  <p>Serge SCHAEFFER</p>	<p>Le Président</p>  <p>Denis HOMMEL</p> 
---	--